Trente-cinquième Année. — N° 303 UN NUMÉRO 15 CENTIMES. DIMANCHE 9 NOVEMBRE 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

Prix de l'abonnement : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

Abonnements et annonces : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 8 NOVEMBRE 1809

L'ENTRÉE EN FRANCHISE
DES MATIÈRES PREMIÈRES
et le Comité lainier de Roubaix

Mercredi, s'est constitué à Paris un Comité dont le programme est sommairement indiqué par le titre qu'il s'est donné à lui-même: « *Union pour la franchise des matières premières et pour la défense de l'exportation* »; les nombreux articles ou renseignements publiés à ce sujet sont inégalement exacts et complets; aussi importe-t-il de reprendre l'affaire en la traitant au point de vue spécial des intérêts de Roubaix-Tourcoing, qui sont également ceux de l'industrie lainière tout entière.

Jusqu'à présent, les industries ou négoces menacés par les projets de remaniement du tarif douanier s'étaient tenus dans l'expectative ou n'avaient pas fait grand bruit ; seules, ou à peu près, la laine et la soie avaient constitué des comités, à Lyon d'une part, à Roubaix de l'autre, comme à Tourcoing, Fourmies et Reims ; en ce qui concerne particulièrement la laine, les éléments de la prochaine campagne avaient été soigneusement recherchés et centralisés, les revendications justes et nécessaires avaient été formulées dans un grand esprit de conciliation, en même temps qu'avec fermeté, des relations avaient été nouées avec le Gouvernement ainsi qu'avec les personnages ou associations de qui peut dépendre le succès; enfin les divers groupes de la soie et de la laine avaient fondé en commun un comité chargé de concentrer à Paris et de renforcer leur action.

En vue de généraliser le mouvement, MM. Aynard, député de Paris et président de la Chambre de Commerce, Poirrier, sénateur de la Seine, Georges Berger, député de Paris, et Roux, député des Bouches-du-Rhône, lancèrent, à la date du 26 octobre, une circulaire où ils exposaient leur projet en ces termes :

« Il s'est fait, sur divers points de la France, disaient-ils, des efforts remarquables pour résister à la politique économique qui paraît prédominer; politique qui menace à la fois les plus grandes industries nationales dans leur existence, les consommateurs dans leur majorité, et l'influence de la France à l'extérieur. Les efforts que nous rappelons ne peuvent cependant produire tous leurs résultats, parce qu'ils sont jusqu'à présent localisés et appliqués à des industries ou à des commerces isolés. Nous croyons que le moment est venu, pour tous ceux qui ont agi dans l'intérêt de diverses places, de se demander s'il ne faut pas tout de suite se relier, s'unir étroitement et, tout en conservant chacun son indépendance complète et ses modes particuliers d'action, se concentrer dans un comité général qui se proposerait d'intéresser la France entière à une œuvre excellente qui resterait affaiblie, si elle continuait à être poursuivie séparément, »

M. Aynard et ses collègues ajoutaient que le comité général ne s'engagerait pas dans des questions de pure doctrine ; il poursuivrait un double but. D'une part, « il s'attacherait, par tous les moyens et toute la propagande possibles, à montrer à l'opinion publique mal informée, quel grave dommage serait causé à des millions de citoyens, au pays tout entier, si l'on portait atteinte aux industries françaises et principalement aux industries d'exportation, soit par des droits de douane sur les matières premières qui empêcheraient la production, soit par d'autres droits qui rendraient impossibles les échanges avec l'étranger ». D'autre part, « il dévoilerait les effets d'une pareille politique sur nos relations extérieures, qui se traduiraient par la ruine de l'influence française au dehors et par la création de dangereuses inimitiés. »

La lettre se terminait par une invitation pour le 5 novembre, et c'est en effet à cette date qu'a eu lieu la réunion dont nous parlions au début.

Le comité de Roubaix y était représenté par son président, M. Louis Cordonnier, et par MM. J. Fort, Henri Ternynck, Eugène Motte et Florent Carissimo, spécialement délégués à cet effet : celui de Tourcoing, en l'absence de son président, M. François Masurel-Jonglez, par MM, Jules Jules Desurmont, et Caulliez Leurent; celui de Fourmies par M. Houssus. On remarquait dans l'assistance MM. L. Chavent, président du comité de défense de Lyon; Ulysse Pila, membre du comité de défense de Lyon; Petitpont, vice-président du syndicat général de la tannerie et des cuirs; Grandgeorge, membre du comité de défense de la laine et de la soie, Lalande, ancien député, président de comité de Bordeaux; Léon Legrand, président du comité lainier de Paris; C. Cambfort, secrétaire du comité de défense de Lyon; Pierre Tresca et Aug. Isaac, membres du comité de défense du marché de la soie; L. Tharel, président de la société d'économie industrielle et commerciale de Paris; Pra, président de la chambre des négociants commissionnaires; Hartmann, vice-président de la chambre des distillateurs, membre du comité de défense de Paris; Borelli, président de la société de défense de Marseille; Lamaille, membre du comité de défense de Paris; Clouzet, délégué des comités de défense de Bordeaux; Albert Rey, président du comité de Marseille; Pector, président de la chambre d'exportation de Paris; Marc Maurel, armateur, délégué de Bordeaux,; Fr. Gillet, vice-président de la chambre syndicale des tissus de Saint-Etienne, représentant les comités de défense de Saint-Etienne ; Henri Herbelot, représentant le comité de défense de Calais; Walbaum, président de la chambre de commerce de Reims, président du comité de la laine.

Ici, nous ne saurions mieux faire que d'emprunter le récit du *Temps* qui rend excellemment compte de cette partie de la séance :

« A deux heures, les membres qui avaient eu l'initiative des convocations, MM. Aynard, Poirrier, G. Berger et Charles Roux, ont pris place au bureau. M. Aynard, président, a ouvert la séance et, dans une rapide allocution, rappelé l'objet de la réunion. « Nous ne voulons, a-t-il dit, que ce que vous voulez; notre objectif, c'est le vôtre; vous avez constitué des comités pour la défense de vos intérêts menacés : il s'agit, aujourd'hui, d'aviser aux moyens, non point de remplacer dans une mesure quelconque ces groupes excellents, mais, au contraire, de leur assurer toute la puissance qu'ils peuvent et qu'ils doivent avoir, grâce à une solidarité mieux comprise et mieux affirmée. »

» Nous ne vous proposons nullement, a ajouté l'orateur, de faire œuvre de dogmatisme ; nous ne sommes pas des théoriciens; nous sommes des industriels, des commerçants, des travailleurs qu'alarment à juste titre les projets dont ils entendent parler et qui cherchent à sauvegarder leur situation, leurs intérêts et leurs droits... Ce qu'on voudrait nous enlever, ce que nous sommes exposés à perdre, c'est la possibilité même de travailler et de vivre. »

» Abordant la question des droits sur les matières premières, M. Aynard a montré, avec une rare netteté, combien ils seraient iniques et intolérables. Ils ne risquent pas seulement, comme tel ou tel impôt, de causer une gêne, des souffrances plus ou moins vives, aux masses laborieuses, contraintes de subir, par le renchérissement des objets qu'elles consomment, un appauvrissement injustifié ; les droits sur les matières premières feraient davantage : ils enlèveraient à l'ouvrier son travail, c'est-à-dire son salaire. Ils seraient la ruine brutale pour des industries qui sont l'honneur et la prospérité du pays. Ils aboutiraient à une crise dont nul n'oserait avec sang-froid mesurer les effets. »

Citons encore, d'après le même journal, ce passage où M. Aynard démontre la nécessité d'éclairer l'opinion publique sur l'importance de notre commerce d'exportation :

« Nous sommes ici des gens d'affaires ; mais, en dehors de nous, il y a toute une classe de la population qui n'appartient pas aux professions commerciales ou industrielles, mais qui ne se désintéresse pas de tout ce qui touche à notre prospérité extérieure. Les hommes qui appartiennent à cette catégorie n'ont pas d'intérêts directs dans ces questions; ils ne sauraient se passionner pour les questions de tarifs maximum ou minimum qui ne leur sont pas familières, mais ils ne s'en préoccupent pas moins de l'expansion de notre influence au dehors et du développement de notre industrie d'exportation. Ils savent qu'une grande nation ne rayonne pas seulement sur le monde par le génie des lettres et des arts et par le prestige de ses armes, par l'éclat d'un passé aussi glorieux que le nôtre, mais aussi par la beauté et le nombre des produits qu'elle peut montrer à l'étranger. Ils savent qu'il y aurait un amoindrissement moral, un affaiblissement de notre puissance, si la France n'exportait plus ses produits et si elle était évincée des marchés du monde entier qu'elle a eu tant de mal à conquérir. Leur patriotisme, une fois mis en éveil, verrait avec inquiétude les progrès d'une politique économique qui ne tend à rien moins qu'à diminuer notre prospérité intérieure et à réduire notre influence au dehors. Il ne sera pas difficile d'éveiller leurs appréhensions. »

Un seul membre de l'assistance a pris la parole après M. Aynart : le Président du Comité lainier de Roubaix ; il a précisé les circonstances et la mesure dans lesquelles le groupe dont il était l'organe adhère à l'Union projetée.

Le Comité de Roubaix, a dit M. Louis Cordonnier, a reçu mission de défendre les intérêts menacés par les projets de droits sur la laine, matière première d'une industrie qui contribue pour une si large part au total de nos exportations, qui fait vivre des centaines de milliers d'ouvriers, et qui alimente puissamment la richesse publique ; il s'est interdit de toucher aux autres questions que soulève le remaniement du tarif douanier et qui sont du ressort des Chambres de commerce ; il a surtout manifesté nettement sa volonté de rester étranger aux luttes économiques doctrinales, et il a toujours protesté de son désir très sincère de voir l'agriculture obtenir la protection à laquelle elle a droit. C'est sur ce terrain que, dès le début, il a conclu alliance avec la soie, cette autre industrie exportatrice par excellence, et c'est sur ce terrain qu'il entend se maintenir en s'associant aux efforts des nouveaux alliés qui poursuivent un but identique : la franchise des matières premières et la défense de l'exportation.

En résumé, la résolution suivante a été votée :

« Il est formé, entre les personnes présentes ainsi qu'entre toutes celles qui voudront concourir au même but, une Union pour la défense du travail et de l'industrie en France et des intérêts nationaux à l'étranger.

» L'Union prend le nom de : *Union pour la franchise des matières premières et pour la défense de l'exportation.*

» Elle se propose : 1° de réunir en une action commune et de défendre par tous les moyens légitimes les industries et commerces menacés dans leur existence par l'établissement de droits sur les matières premières ;

» 2° D'appeler l'attention de tout le public sur les graves dommages pour l'influence française à l'extérieur et les dangers qui résulteraient d'une politique économique d'isolement. »

Comme organisation pratique, les dispositions suivantes ont été prises :

« L'Union est dirigée par un comité exécutif dont font partie dès à présent: MM. les présidents et les délégués choisis par leurs associations respectives des comités de défense de Lyon, Marseille, Bordeaux, Roubaix, Calais, Milhau, Tourcoing, Fourmies et de tous autres comités locaux qui pourront se former ultérieurement, à Paris notamment;

» M. le président de la Société d'économie industrielle et commerciale de Paris;

» MM. Poirrier, G. Berger, J.-Ch. Roux, Ed. Aynard, promoteurs de la réunion.

» Le comité exécutif, outre les membres ci-dessus indiqués, aura pouvoir de s'adjoindre tels autres membres qu'il jugera utiles à l'œuvre de l'Union. Le comité statuera sur l'admission, dans l'Union, de toutes les institutions ou personnes quoi voudront adhérer à son programme, et pourra recueillir des cotisations. »

Immédiatement après la séance générale, le comité exécutif nouvellement créé s'est constitué comme suit : président, M. G. Berger; vice-présidents, les présidents des comités de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Roubaix.

Les principes qui ont présidé à la fondation des comités de Roubaix, Tourcoing et Fourmies, ainsi que les intérêts représentés par ces groupes, ne pouvaient, on le voit, être plus efficacement sauvegardés.

LES COULISSES DU DÉSERT

C'en est fait, Mermeix est prophète et initiateur; le monde ne veut plus que des « Coulisses; » les trombones commencent à sentir l'importance de leur mission sociale.

A Toulon se publient les Coulisses de la mairie, et voilà qu'à Londres paraissent les coulisses du voyage de Stanley, le grand explorateur africain.

Stanley a mangé son pain blanc le premier ; il a d'abord épuisé la coupe de gloire ; son mariage est devenu l'un des grands événements de l'histoire d'Angleterre ; aujourd'hui, revers de médaille : l'illustre voyageur est mis sur la sellette par deux de ses anciens compagnons d'expédition.

C'est le major Walter Battelot qui, par la publication d'un livre relatif à la catastrophe du camp de Yambuyo, c'est-à-dire au massacre de l'arrière-garde de Stanley, a attaché le grelot. Les interviews se sont multipliés aussitôt, un reporter s'est rendu auprès du lieutenant Traup, l'un des collaborateurs du célèbre explorateur, comme du reste le fait le major Barttelot.

Le lieutenant Traup s'est montré très sévère pour son ancien chef. Il a dénié à l'expédition le caractaire humanitaire et civilisateur dont on a cherché à la parer « Stanley a-t-il dit, n'avait pas plus de philanthropie que dans mes bottes. »

Ici je me permets d'arrêter M. le lieutenant Traup. D'abord, il a tort de calomnier ses bottes ; celles-ci étant suffisamment humanitaires si elles ne le gênent pas. Ensuite, je trouve un peu bien puritaine cette façon d'imposer la philanthropie, vertu peu pratiquée par le siècle qui court et qui est en Angleterre d'un usage généralement théorique. « Aux vertus qu'on exige d'un explorateur, dirai-je au lieutenant rigoriste, connaîtriez-vous beaucoup d'Anglais qui fussent dignes de parcourir l'Afrique ?

La vieille Angleterre est bien le pays où l'on parle le plus volontiers de philanthropie et où l'on choisit les procédée les plus commodes pour la pratiquer. Je sais dans Dickens un personnage, M. Pecksniff, architecte et chef de popote à prix modérés, qui me semble offrir le modèle du philanthrope britannique. L'excellent gentleman admire le jeu libre et aisé de ses organes et s'applaudit, devant l'excellence de sa digestion, de l'ordre admirable qui règne dans l'univers.

Dans ses travaux d'expansion générale, la noble Albion avait, jusqu'ici, paru consulter davantage ses intérêts que son cœur. Sa conduite aux Indes, au Cap, n'a jamais semblé inspirée par la charité chrétienne. Elle cherchait à s'attacher les indigènes en les attachant d'abord à la bouche de ses canons, histoire de ne pas décourager ses pointeurs.

D'ailleurs l'histoire a rarement pu accorder un certificat d'humanité et de désintéressement aux conquistadors de toutes les nations. Pizarre au Pérou, Corlez au Mexique ont surtout demandé de l'or aux nouveaux sujets de l'Espagne, et c'est seulement dans l'*Africaine*, de Meyerbeer, que l'on voit Vasco de Gama doubler le cap des Tempêtes uniquement pour revoir Inès et adresser un rapport triomphal à la Société de géographie de Lisbonne.

Salifou lui-même, qui, l'an dernier, découvrit la France et la tour Eiffel, n'a pas été plus pur que ses confrères au visage pâle : la gloire d'avoir vu M. Carnot ne lui a pas suffi : il a fallu qu'il rapporte dans son pays une collection de fusils, d'armes et de bijoux.

Selon le lieutenant Traup, dont je commente la déposition, Stanley a parcouru l'Afrique en véritable arracheur de dents, vu qu'il n'avait qu'un but : s'approprier l'énorme stock d'ivoire amassé par Emin-pacha.

Il paraitrait aussi que la délivrance d'Emin pacha, dont on a fait si grand tapage, est une douce fumisterie. Emin a été délivré malgré lui, attendu qu'il n'avait nul besoin, nul désir de l'être, et ce fut lui-même qui sauva son sauveur, arrivant exténué, sans vivres, sans espoir.

Réconforté, Stanley n'eut rien de plus pressé que de se faire montrer les dents d'éléphants par Emin et de lui montrer les siennes. Il lui intima l'ordre d'avoir à quitter son établissement et à le suivre. Comme le pacha faisait la grimace, le farouche explorateur le menaça d'employer la force. Emin dut céder et consentir à sa délivrance.

Le lieutenant termine par une phrase encore obscure, mais qui semble promettre de nouvelles émotions et une seconde série des Coulisses du désert.

« Il s'est passé, dit-il, dans le camp, des choses trop horribles pour qu'on les puisse exposer dans leur épouvantable barbarie, des choses qui, si elles étaient dites, mettraient en ébullition le sang des Anglais et les feraient rougir de honte. »

Oh ! oh ! Que veut dire cela? Les révélations seraient-elles réservées à la *Pall Mall Gazette?*

N'insistons pas et attendons. Reconnaissons que le métier d'explorateur se gâte de jour en jour.

Jacques Curieux.

LA SITUATION COMMERCIALE
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 8 novembre.

La situation de la fabrique n'a subi cette semaine aucun changement notable. Toutefois il s'est remis des ordres assez importants en tissus d'ameublement.

Les affaires, en laines, sont restées très calmes, ces derniers huit jours.

En peignés d'Australie et de Buenos-Ayres, la demande est restreinte et les prix ont une tendance à baisser. Les genres demi-fins, croisés et Afrique, dont le stock est à peu près nul, sont assez recherchés, surtout les peignés blancs d'Afrique, dans les prix de 4d à 4d 25.

En blousses on accuse moins d'activité.

Les déchets sont toujours l'objet de demandes suivies, surtout les communs blancs.

Sur le marché à terme, les prix, qui avaient subi, vers la fin de la semaine dernière et au commencement de celle-ci une baisse assez sensible, se sont subitement relevés et ont atteint, sur novembre, une limite qui n'avait pas encore été pratiquée sur ce mois.

Les premiers mois de l'année prochaine donnent lieu à moins de transactions, en raison de la quantité de nouvelle laine qui sera déjà arrivée sur le marché au début de l'année. Les acheteurs restent calmes et on trouve plutôt des vendeurs.

LA PROPOSITION MOREAU
ET LA PRESSE

Elle n'a guère été accueillie avec grande faveur la proposition du député de Roubaix. Dans la presse, comme dans les couloirs du Palais-Bourbon, un accès de douce gaîté a été la conséquence la moins discutable de cette étrange idée. Parmi les journaux amis de M. Moreau, les uns se sont tus; les autres ont dit, en dépit de leurs sympathies mais en termes plus ou moins choisis, ce qu'ils pensalent.

Passons en revue les journaux les plus connus :

Le Temps :

« La proposition de M. Moreau n'est pas une imagination aussi originale et aussi imprévue qu'on se plait à le dire. Elle a été souvent esquissée dans la presse, tantôt sur le ton badin, tantôt avec une gravité plus ou moins forcée; peut-être même notre législateur pourrait-il établir que certains des articles qui lui ont suggéré son initiative avaient paru dans des feuilles où on ne lui ménage pas aujourd'hui la raillerie. Cela ne prouverait que le danger de prendre trop au pied de la lettre les découvertes des humoristes. Il y a ainsi une foule de projets qui courent le monde et y sont réputés des trouvailles de raison ingénieuse et qui feraient le plus singulier effet, le jour où l'on tenterait de les faire mettre sérieusement en délibération.

» En somme, ce qui était le plus gênant, c'étaient les duchés, les comtés, les baronnies; les ducs, les comtes, les barons, le sont moins. On comprend que les descendants de vieilles familles qui ont laissé leurs traces à des pages diverses de l'histoire de France, mettent quelque persistance à garder des titres qui ne représentent plus aucun pouvoir, mais qui rappellent un héritage de souvenirs. Quant aux gens qui dissimulent les noms de leurs ancêtres sous des titres improvisés plus ou moins ronflants, ils cèdent à la plus mesquine des glorioles; mais un Etat démocratique n'est pas chargé de les satisfaire. Son rôle n'est ni d'exploiter ni de corriger leurs travers ; il n'a même pas pour mission de défendre une noblesse qu'il ignore, qui n'a ni privilèges, ni droits, ni devoirs particuliers dans notre société, contre les instructions qui peuvent la choquer. »

Le *XIXe Siècle* :

« M. Moreau, qu'on appelle M. Moreau du Nord, parce qu'il est député de ce département, appellation qui, par l'ironie ordinaire aux choses de ce monde, pourrait bien faire un gentilhomme de quelqu'un de ses descendants après une génération ou deux, vient de déposer un projet de loi que vous connaissez. Ce projet, qui s'est perdu au milieu de la discussion fort intéressante du budget, veut qu'un impôt soit établi sur les titres de noblesse. On paierait une petite somme pour s'appeler monsieur le baron, mais ce serait hors de prix de porter le titre de duc. Quant aux princes, il n'y a que des ultra-millionnaires qui pourraient s'offrir le luxe de s'entendre ainsi appeler. Je crois que M. Moreau a oublié les vidames... C'est une ressource qui resterait aux amateurs de titres nobiliaires. »

La *Liberté* :

« C'est chronique : tous les cinq ou dix ans, l'idée regerme dans quelque cerveau radical et parlementaire, dès que s'ouvre la saison du budget. L'impôt sur les titres de noblesse, tel serait l'impôt « payé avec joie », « l'impôt modèle. »

» M. Laroche-Joubert et M. Borie furent les premiers. M. Moreau (du Nord) vient le dernier, par ordre de date, car le style de son rapport trahit d'autres prétentions.

» M. Thiers n'a pas été bercé sur les genoux d'une duchesse » écrivait Cormenin. M. Moreau non plus. Mais M. Thiers n'en gardait pas moins rancune aux duchesses. M. Moreau eut moins accommodant. Des duchesses, il n'en faut plus, ou elles payeront 50,000 fr. par an — juste le revenu d'un de ces millions que Mme la duchesse d'Uzès mit si aimablement aux pieds de son prince et de son général.

» Serait-ce cette intempestive générosité qui rend M. Moreau si démocratiquement fiscal ? »

Le *Journal des Débats* :

« La proposition de M. Moreau, député du Nord, sur les titres de noblesse, a obtenu, dans la presse, un certain succès ; non pas qu'elle soit généralement approuvée, mais on en parle, on la discute, on propose des objections ; on semble enfin la prendre au sérieux. C'est faire beaucoup d'honneur à une idée dont il faut se hâter de dire qu'elle est originale pour ne pas céder à la tentation de la traiter de saugrenue. »

Le *Matin*, opportuniste :

« Un député radical socialiste du Nord, M. Emile Moreau, qui représente particulièrement la 5e circonscription de Lille, vient de déposer, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi assez... radicale, et qui aurait un résultat contradictoire avec le but principal qu'elle semble avoir en vue.

» Cette proposition a, en effet, pour but tout à la fois de décréter l'abolition des titres nobiliaires, mais d'autoriser tout citoyen français majeur à ajouter à son nom une particule ou un titre — moyennant le paiement d'un droit annuel assez élevé.

» D'après les premières impressions, au Palais-Bourbon, ce projet ne paraît pas devoir trouver très bon accueil au sein du Parlement. La majorité républicaine est certainement imbue de sentiments fort démocratiques. Mais ce n'est pas, dit-on, au moment où, de toutes parts, on réclame et préconise l'apaisement général, qu'on pourrait songer à édicter des mesures qui auraient toute l'apparence d'être dirigées contre une certaine catégorie de citoyens, et dont l'application, surtout, rencontrerait plus de difficultes pratiques que cela ne saute aux yeux, tout d'abord. »

L'*Evénement*

» A propos du projet Moreau sur la suppression des titres de noblesse.

» On affirme que plusieurs personnalités parisiennes vont changer de nom, pour échapper à l'impôt.

» On cite notamment *Baron*, des Variétés, le député Maxime *Lecomte*, le chocolatier *Marquis*, l'éditeur de musique Alphonse *Leduc*, la dugazon de l'Opéra-Comique, Mlle *Chevalier*.

» Le député du Nord parle de frapper d'un droit considérable le foyer des habitants du passage des... *Princes!!!* (*à suivre*)

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

Paris, 7 novembre. — Les amendements suivants ont été déposés au tarif général des douanes:

1° Par M. le comte de Levis-Mirepoix. Tableau A. Tarif d'entrée (filaments, tiges et fruits à ouvrer) Li-

BOURSE DE PARIS
du samedi 8 novembre
(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
94 40	3 0/0	94 525	95 575	94 60
106 ..	4 1/2 0/0 1883	105 10	105 10	105 10
93 625	Italien 5 0/0	93 70	93 70	93 70
18 425	Turc 4 0/0	18 375	18 40	18 425
455 625	Egypte 6 0/0	456 00	485 ..	465 ..
75 17/32	Extérieure 4 0/0	75 9/16	75 7/8	75 21/32
81 ..	Hongrois 4 0/0	80 15/16	80 1/8	80 7/8
59 3/32	Portugais 3 0/0	58 13/16	59 1/8	58 13/16
34 1/4	Consolidés anglais	94 3/16	94 3/16	93 1/5
99 1/8	Russe 1880	99 ..	99 1/16	99 3/16
98 1/8	Russe 1889	97 15/16	98 ..	98 1/8
.. ./.	Russe 1890	.. /	.. ./.	.. ./.
	Sociétés de crédit			
4362 50	Banque de France	4390 ..	4380 ..	4380 ..
577 50	Banque d'Escompte	576 ..	576 25	585 ..
873 75	Banque de Paris	878 75	880 ..	883 75
1283 75	Crédit Foncier	1283 75	1283 75	1285 ..
431 50	Crédit Mobilier	435 ..	432 50	432 50
806 25	Crédit Lyonnais	808 75	808 75	806 25
625 125	Banque Ottomane	623 75	621 25	622 50
	Chemins de fer			
1857 50	Nord	1860 ..	1850 ..	1856 25
1482 50	Paris-Lyon-Méditer.	1485 ..	1485 ..	1485 ..
.... ..	Orléans	548 75	547 50	542 50
348 75	Autrichiens	330 ..	328 75	326 25
268 75	Lombards	267 50	267 50	268 75
316 ..	Nord Espagne	311 25	311 25	310 ..
311 25	Saragosse			
	Valeurs diverses			
1450 ..	Gaz Parisien	1459 ..	1455 ..	1457 50
53 75	Métaux	55 ..	55 ..	55 ..
57 50	Panama	57 50	57 50	57 50
2307 50	Suez	2392 50	2392 50	2390 ..
	Mines			
532 50	Rio-Tinto	502 ..	500 ..	500 75
150 625	Tharsis	147 ..	149 ..	149 375
.... ..	de Beers	.. ..	.. ..	.. ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 8 novembre 1890

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
94 15 ./.	3 0/0	94 45 ./.
96 70 ./.	3 0/0 amortissable	96 40 ./.
104 80 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 .. ./.

BOURSE DE LILLE
du samedi 8 novembre
PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	108 ..
Lille 1868, remboursable à 100 fr.	.. ..	120 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.. ..	514 75
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	510 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	415 ..
Lille 1887	.. ..	298 ..
Armentières 1886	.. ..	491 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans.	.. ..	45 50
Tourcoing 1878	.. ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	112 50
Département du Nord	.. ..	104 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie)	.. ..	570 ..
» » (act. nouv.)	.. ..	1165 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ (act. anc.)	.. ..	75 ..
» » (s'étaient nouv.), 250 fr. p.	.. ..	220 ..
Caisse Platel et Cie	.. ..	359 ..
Cie des Industries Textiles (Allart e. Cie)	.. ..	105 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	.. ..	410 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	.. ..	1125 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	590 .
La Nord, assur., act. 1 000 fr., 250 payés	.. ..	2260 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	.. ..	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	.. ..	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	.. ..	500 .
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix.	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	.. ..	150 ..
Tramways du Département du Nord (ex-c., 7)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	.. ..	512 ..
Delgutte et Cie	.. ..	525 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	.. ..	2065 ..
Bische-Saint-Vaast	.. ..	3600 ..
Denain et Anzin	.. ..	340 ..
Obligations Nord	.. ..	320 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	.. ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	.. ..	220 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 500 fr.	.. ..	516 ..
Chemins de fer économiques du Nord	.. ..	525 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		*Cours complets*
Aniche (Nord) le 12c	6610 6628.75	19600 ..
Anzin 100e de denier		5610 ..
Béthune 1881		529 75
Béthune 1877		440 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	3615 3600	15100 ..
Bully-Grenay le 6c	2100	3855 ..
Carvin		2100 ..
Courrières		47475 ..
Campagnac	400 405	406 25
Crespin		400 ..
Douchy		4395 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.)		325 ..
Dourges	4175 4110	12950 ..
Escarpelle (Nord)		4170 ..
Epinac	920	880 ..
Fersay (Société anonyme)		910 ..
Lens		26375 ..
Liévin	800	10830 ..
Ostricourt	5720	775 .
Marchin		5845 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur		28400 ..
Drocourt		60.0 ..
Sincey-le-Rouvray		3 50
Thivencelles, Fresnes-Midi	23900	243 75
Vicoigne et Nœux		23600 ..

DERNIÈRE HEURE
(De nos correspondants particuliers et par FILS SPECIAL)

Les tempêtes dans la Manche

Le Havre, 8 novembre. — Cette nuit, une violente tempête venant du nord-ouest s'est déchaînée sur notre ville.

Vers quatre heures du matin, au plus fort de l'ouragan, une trombe d'eau a transforme nos rues en torrents.

La mer est démontée : le service des passagers avec les ports du littoral a été interrompu.

Fécamp, 7 novembre. — Une tempête sévit depuis ce matin.

De nombreuses barques sont en perdition au large.

L'évasion d'Aubertin

On se souvient d'Aubertin. l'inventeur malheureux, qui tira trois coups de revolver sur M. Jules Ferry en décembre 1887.

Le *Figaro* annonce aujourd'hui qu'Aubertin s'est évadé de Bicêtre, et qu'il se trouve en ce moment à Londres.

« Le docteur Deny et M. Pinon, directeur de Bicêtre, qui ont naturellement informé le préfet de police de l'évasion de leur pensionnaire, ne lui en veulent pas. S'il le livre au consul de France, ils le mettront, comme ils en avaient l'intention, dans la division des vieillards.

» Mais ils lui donnent le conseil de ne pas se faire arrêter en France, car alors on serait contraint de l'envoyer au dépôt, puis à Saint-Anne où sa surexcitation de vaincu qui voit des ennemis partout pourrait bien se transformer définitivement en folie réelle. »

Un ancien ami

Voici ce que M. Naquet a dit à un rédacteur du *Siècle* :

— Voyez-vous, je n'ai jamais pu persuader au général que la franchise était souvent la suprême habileté. Il a toujours été oblique dans la défense. Il n'a jamais eu cette sincérité rude, cette crânerie française qui emporte les obstacles. D'instinct il était pour les mouvements tournants.

» Tenez, dernièrement je causais de lui avec un de nos adversaires politiques, M. Antonin Proust. Eh bien ! l'avis de ce dernier concordait exactement avec le mien : « Qu'est-ce que signifie ce livre de cuisine ? me disait-il. Qui veut trop prouver ne prouve rien. Pourquoi le général n'avoue-t-il avoir conservé une poire pour la soif ? S'il s'image que cela le blanchit à nos yeux, il est dans l'erreur. Nous avons contre lui des griefs autrement graves. »

» — Le général n'a-t-il pas commis quelques omissions dans ses comptes ?

— En effet, il y a des lacunes. Il a oublié, par exemple, de faire figurer la dot de sa fille. Il est vrai que cette omission est peut-être volontaire. Je me suis laissé conter qu'il avait roulé tout le monde et son gendre. Mais laissons ce détail. J'ai retenu surtout un aveu de sa lettre. Il lui restait, dit-il, environ 200,000 francs sur le chapitre vague des libéralités spontanées. De cet argent, il prétend n'avoir rien retenu. Alors une question vient à l'esprit : *De quoi vit-il actuellement?* Dame !

Déclaration du général Boulanger

La *Voix du Peuple*, qui paraît aujourd'hui, publie une déclaration de M. Boulanger aux électeurs de Clignancourt. M. Boulanger recommande l'abstention. Voici quelques extraits de cette déclaration :

« Condamné sous le prétexte d'attentat et en réalité parce que Paris m'avait élu par 240 000 suffrages, je me suis toujours refusé, alors que je l'aurais pu, à prendre le pouvoir par un attentat, parce que j'ai l'horreur de la guerre civile et que je crois qu'il n'y a de pouvoir légitime que celui qui est établi librement par le pays.

» Il n'a pas suffi que je sois persécuté par les parmentaires, il a fallu encore que je sois calomnié par ceux qui s'étaient faits, malgré moi, mes courtisans jusqu'à exciter les légitimes suspicions des républicains qui peuvent accepter un chef pour les mener à une conquête, mais qui ne veulent pas avoir un maître au pouvoir.

» Il en est des calomnies de ces courtisans d'hier, diffamateurs d'aujourd'hui, qui me représentent comme ayant voulu favoriser une restauration monarchique, tout en avouant que j'ai refusé de rien faire pour elle, comme de leurs adulations insurmontables quand ils me représentaient comme un futur dictateur instauré par un coup d'Etat qu'ils étaient seuls à rêver et contre lequel j'ai toujours protesté.

» A ceux qui m'ont honoré de leurs suffrages, je dois cette déclaration formelle : c'est que je n'ai jamais voulu et ne veux encore autre chose pour mon pays que la République, qui est la seule forme de l'Etat démocratique, et que, si j'en veux une autre que la République parlementaire, c'en est une dans laquelle ce ne sera pas un homme mais le peuple qui sera souverain. »

. . . . . .

» J'expie dans la proscription le tort d'avoir écouté des conseillers qui me reprochent aujourd'hui les intrigues auxquelles ils se sont livrés, la politique qu'ils m'ont recommandée, en exploitant mon nom près des électeurs pour en obtenir les suffrages.

» Ils renient maintenant cette politique; je la renie bien